



Le Mans, le 28 mars 2022

COMPTE-RENDU DU CDAS DU 25 MARS 2022 UN AIR DE PRINTEMPS ?

A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, le Président a fait jouer son droit de réserve, et n'a donc pas souhaiter réagir. Il se réjouit néanmoins du bon fonctionnement de l'action sociale dans le département, grâce à l'implication sans faille du délégué...

☞ **Approbation du PV du CDAS du 22 novembre 2021.**

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

☞ **Renouvellement du mandat du délégué**

Pierre Alexandre Common est délégué depuis 5 ans et arrive au terme de son premier mandat. Il a dressé un petit bilan de son action, et a évoqué les difficultés auxquelles il avait dû faire face à sa prise de poste. Le métier de délégué nécessite à son sens une période d'adaptation d'environ une année. Il a souligné la forte implication du réseau de bénévoles qui l'épaule, sans lequel il ne pourrait pas effectuer sa mission. Il a rappelé à ce propos la suppression de l'assistante au délégué, dès sa prise de fonction. Il a évoqué les nouvelles actions qu'il avait contribué à mettre en place (club de lecture, bibliothèque sociale, sorties nature...). Il a rappelé la baisse des moyens financiers de l'action sociale, et la nécessaire collaboration avec d'autres délégations, en particulier, celle du Maine-et-Loire, qui risque de se développer. Il a également fait part de sa volonté de reprendre les visites de sites en collaboration avec l'assistante sociale. Pour rappel, ces visites entamées en 2020 ont été interrompues du fait de la pandémie.

Il a conclu en faisant part de son incertitude vis-à-vis de l'avenir. Les contours de la réforme de l'action sociale évoquée dans notre déclaration liminaire, ne sont pas encore totalement définis...

Le CDAS a rendu un avis favorable unanime au renouvellement du mandat de Pierre-Alexandre Common.

☞ **Orientations et objectifs 2022 de l'action sociale ministérielle.**

Le délégué départemental devra répondre à trois objectifs principaux :

- Contribuer aux travaux conduits sur la restauration. Avec, en particulier, la loi EGALIM de 2018, qui impose une obligation pour chaque restaurant de proposer 50% de produits locaux, dont 20% de produits biologiques. Aucun restaurant en Sarthe, ni même en France n'a pu atteindre ces chiffres...

- Proposer, dans le cadre du dialogue social, des prestations innovantes permettant de répondre aux besoins des agents. Il peut s'agir d'actions régionales ou inter-départementales. Le médecin de prévention, l'assistante sociale, ou même la direction locale peuvent être également sollicités.

- Mettre en place des échanges autour du chantier de la réforme de l'action sociale ministérielle...

Le budget national de l'action sociale des ministères est construit sur la réalité des consommations de 2021 à hauteur de 107,65 millions d'euros.

Les principaux postes du budget : la restauration : 46,91 millions d'euros ; l'aide au logement : 9 millions d'euros ; le tourisme social : 24,37 millions d'euros ; les associations socio-culturelles : 6,7 millions d'euros ; les Crédits d'Action Locale (CAL) : 4,9 millions d'euros (avant application de la réserve) ; l'aide à la parentalité : 5,65 millions d'euros ; la protection sociale complémentaire : 4 millions d'euros ; les secours : 3,93 millions d'euros ; le fonctionnement du réseau et des travaux immobiliers : 2,18 millions d'euros.

Les axes de travail choisis sont les suivants :

La restauration reste prioritaire et essentielle à la qualité de vie au travail. L'objectif est d'atteindre un taux d'accès de 77% minimum aux restaurants financiers.

Le logement constitue un second axe malgré une baisse du montant de la subvention, avec en particulier le développement d'une aide aux enfants étudiants.

Le tourisme social demeure le second poste de dépense (23% du budget), malgré la vente de 11 résidences du parc EPAF (50% du montant des ventes étant à priori alloué à la réfection des résidences conservées). Les colonies ont été adaptées à la pandémie, avec des « colos d'automne », une augmentation des offres en France pour l'été, et des colos plus courtes, de 12 jours.

L'aide à la parentalité (5% du budget) est toujours présente, avec en particulier le maintien de l'enveloppe consacrée aux CESA 6-12 ans, aux réservations de places en crèches, et à la subvention interministérielle pour séjours enfants. Nous avons évoqué les difficultés pour obtenir ou renouveler les CESA rapidement. Un délai anormalement long de trois mois semble la norme...

Crédits d'actions locales (CAL): budget prévisionnel

Le budget des CAL 2022 s'élève à 23 319 euros. Nouveauté cette année, les délégations pourront récupérer le montant non utilisé des chèques cadeaux (e-cards) de 2020. Pour notre département, le montant estimé est de 1 000 euros !!!

L'après-midi récréatif des retraités s'est déroulé le 18 mars. 79 retraités étaient présents pour un montant subventionné de 1676 euros.

La sortie familiale au Mont Saint Michel programmée initialement en 2021 aura lieu le 30 avril prochain. Le car est complet, il y a sept personnes sur liste d'attente. Provisionnée à hauteur de 1 472 euros en 2021, un petit supplément de 88 euros lié à l'augmentation des coûts de transport impacte le budget 2022.

L'arbre de Noël est provisionné à hauteur de 7 981 euros pour le spectacle, à 7 500 euros pour les jouets, abonnements et chèques cadeaux, à 350 euros pour la location de la salle (Fulbert-Masson pour cette année), à 500 euros pour les friandises, et à 600 euros pour le goûter parents enfants et le repas des bénévoles.

Une sortie d'une journée voire deux devrait être organisée. Une commission de retraités s'est réunie pour la première fois cette année, pour déterminer le lieu. Une subvention de 700 euros est planifiée. Il s'agirait d'une sortie dans la région de Cherbourg.

Un repas de fin d'année est également programmé pour les retraités, avec une subvention envisagée d'environ 8 euros par participant. La part des CAL dévolue aux retraités s'élève donc à 2 776 euros pour 2022.

Pour ce qui concerne les actifs, la convention auprès de la chambre des notaires est renouvelée. Les rendez-vous ont lieu à distance, un mercredi par mois. Cette prestation est gratuite, et donc transparente pour les CAL.

Sur orientation du médecin de prévention ou de l'Assistante Sociale, une consultation auprès d'un psychologue est prise en charge par l'action sociale sur les CAL, uniquement pour les agents actifs. L'enveloppe prévisionnelle votée s'élève à 1 200 euros pour 2022.

Les lignes « bibliothèque sociale » et « club de lecture » sont provisionnées à hauteur de 80 euros chacune. Cette année, la librairie Doucet a eu la gentillesse de faire un don d'ouvrages pour alimenter le club.

La sortie des actifs aurait dû cette année se dérouler sur un week-end. Les programmes et tarifs proposés par les prestataires, pour diverses raisons, étaient cependant un peu trop onéreux. Le reste à charge par agent se serait élevé à plus de 200 euros par personne. Ce tarif aurait de facto exclu un bon nombre de personnes. Ce sera donc de nouveau une sortie d'une journée...

Le projet retenu, avec la réservation d'un seul car de 52 places sera donc une sortie au zoo de Beauval à la période automnale. Le montant provisionné pour les CAL s'élève à 1 600 euros. La participation pour cette sortie va être calculée au quotient : trois tarifs distincts suivant le quotient familial.

La ligne Amitié Finances reste provisionnée pour cette année à 100 euros.

L'atelier Qi-Gong, en collaboration avec l'ATSCAF est lui aussi de nouveau provisionné, après une période d'interruption due à la pandémie, à hauteur de 200 euros.

Enfin, un nouvel « atelier Chorale » va être lancé. Dans le cadre d'une collaboration là encore avec l'ATSCAF, cet atelier aurait lieu le mardi midi, pour 10 personnes. Cet atelier est provisionné à hauteur de 250 euros.

Déclaration liminaire au Comité Départemental d'Action Sociale du 25 mars 2022 :

C'est le printemps !...

Monsieur le Président,

*C'est dès 1722, il y a 300 ans cette année, qu'Antonio Vivaldi a commencé à élaborer ses quatre premiers concertos baroques... Le premier d'entre eux, peut-être le plus connu, est justement de saison... Vous aurez bien sûr reconnu *le printemps*... Cet hymne universel à la nature méritait bien d'être commémoré aujourd'hui.*

Nous venons donc d'entrer dans le premier temps, le printemps en vieux français, le printemps quoi... !!! C'est la saison de la renaissance, du radoucissement des températures, de la floraison des plantes... Les animaux migrants reviennent, les animaux hibernants réapparaissent... Les jours rallongent, et l'ambiance dépressive alimentée par les rigueurs de l'hiver commence à s'estomper

Outre les musiciens, le printemps a également largement inspiré les peintres. Les toiles d'Arcimboldo et de Boticelli sont inévitablement présentes dans notre esprit...

*Les poètes ne sont pas en reste, qui, en effet, n'a pas en tête Baudelaire et ses fleurs du mal, qui décrivent *un printemps* à la fois *adorable et trempé de boue* ... ? Qui peut oublier Théophile Gautier, et son Premier sourire du Printemps ?*

*Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le printemps.*

*Tandis qu'à son œuvre perverse
Le Secrétariat Général court haletant,
Le CDAS perd ses sesterces
Dans un silence larmoyant*

Car, de nouveau, Monsieur le Président, le CDAS perd des moyens... De nouveau en 2022, les Crédits d'Action Locale diminuent... D'après nos calculs, avec une diminution moyenne et

constante d'environ 900 euros par an, la durée de vie de notre CDAS est estimée à environ 25 ans... Il ne touchera même pas sa pension de retraite...

Alors même que les beaux jours reviennent, et que notre moral devrait s'en trouver regonflé, les mauvais coups s'accumulent...

Ce budget alloué aux politiques sociales consacre une véritable régression de l'action sociale dans nos ministères et ne correspond plus aux besoins exprimés. La baisse constante des effectifs, la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité à la Direction Générale des Finances Publiques, avec des restructurations sans précédent, n'ont jamais autant fragilisé les agents dont les conditions de vie au travail se dégradent.

Pourtant, grâce, notamment, aux luttes de 1989, il existe encore actuellement un réseau départemental de proximité très apprécié et reconnu qui a fait la preuve de son efficacité.

L'action sociale, avec tous les personnels de délégation, a pour mission d'informer, d'aider, d'accompagner, d'améliorer les conditions de vie au et hors du travail, des agents actifs, retraités et de leurs familles.

Les délégations doivent donc bénéficier de tous les moyens, humains et financiers nécessaires à leurs actions. La réforme envisagée de l'action sociale lancée sous le prétexte fallacieux d'une plus grande proximité ou d'une plus grande souplesse n'a en fait qu'un seul but : faire main basse sur le budget et les moyens de l'action sociale.

Comment croire en effet, que les mesures phare de cette réforme avec la création d'un super responsable régional de l'action sociale, avec la suppression des assistants de délégation ou encore, avec l'octroi de mandats très courts aux délégués peuvent être gage d'une meilleure action sociale ?

Monsieur le Président, nous ne sommes pas dupes. Ce printemps 2022 ne sera pas le printemps des agents. Il est non seulement annonciateur de la disparition des dernières neiges, mais aussi et malheureusement, de notre Action Sociale, qui risque fort de rester embourbée dans les boues des giboulées de mars ...

